

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE 9 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, s'est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS, Mme Anne PINATEL, Mme Maud CASCINO, M. Fabrice-Sébastien BACH, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, Mme Stéphanie GRAVÉ, M. Mathieu KAYSER, Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS, M. Xavier DELANNE (Adjoints au Maire), M. Gérard COURCELLES, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Eric QUATREVIEUX, Mme Christelle RODET, M. Sébastien MENARD, M. Paul RODRIGUES-REIS, M. Guillaume BARUCQ, Mme Lysiann BRAO, M. Brice MORIN, Mme Nathalie MOTSCH, M. Sébastien CARRERE, M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : M. Edouard CHAZOUILLERES (procuration à Mme AROSTEGUY), M. Richard TARDITS (procuration à M. COURCELLES), Mme Géraldine VERGET (procuration à M. DELANNE), Mme Valérie SUDAROVICH (procuration à M. KAYSER), Mme Elena BIDEgain (procuration à Mme CASCINO), Mme Françoise FORSANS (procuration à M. LABORDE), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à M. BACH), M. Louis BODIN (procuration à Mme PINATEL), M. Didier BARBERTEGUY (procuration à Mme DUBOIS-VIZIOZ), M. Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE (procuration à Mme MARTINEAU), Mme Corine MARTINEAU.

Madame AROSTEGUY

Chers collègues, je vous propose de prendre place dans cette chaude assemblée dont le format est un peu atypique puisque nous serons sur deux Conseils Municipaux l'un après l'autre. L'un est dit extraordinaire puisque nous devons désigner les personnes qui éliront les sénateurs, c'est-à-dire les grands électeurs. Ce sera le 24 septembre prochain. L'État a donc décidé que le 9 juin serait un jour de Conseil Municipal extraordinaire pour toutes les communes pour lesquelles il y aurait des élections sénatoriales en septembre.

Nous faisons donc ce Conseil Municipal extraordinaire et nous le clôturerons ensuite pour en rouvrir un autre selon la procédure habituelle qui sera également court de questions qui nécessitent de notre part une validation assez rapide puisqu'il s'agit du tarif des Casetas qui ont lieu la semaine prochaine et la création de deux postes et demi.

Je vous propose que nous nous concentrons sur la première partie qui est très importante pour la vie démocratique française. Je vais commencer par le traditionnel appel.

Madame le Maire procède à l'appel.

Je dois désigner le secrétaire de la séance qui sera Madame Stéphanie GRAVÉ. Le quorum est atteint, nous pouvons donc tenir ce Conseil Municipal.

1 – Élections sénatoriales du 24 septembre 2023 : désignation des suppléants des conseillers municipaux

Madame AROSTEGUY

Je suis désolée, mais j'ai une longue lecture très protocolaire à vous faire :

« Ce Conseil Municipal se réunit conformément au décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs. L'arrêté n° 64-2023-05-22-0007 en date du 22 mai 2023 a été fixé à neuf le nombre de représentants suppléants à élire pour la Ville de Biarritz pour un nombre de Conseillers municipaux en exercice de trente-cinq.

Conformément aux dispositions de l'article L285 du Code électoral dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, tous les Conseillers municipaux en fonction, c'est-à-dire dont le siège n'est pas vacant à la date du 9 juin 2003, sont délégués de droit. Il n'y a donc pas lieu d'élire des délégués ou des délégués supplémentaires, mais uniquement des suppléants. Les suppléants sont élus parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune. Les suppléants sont élus simultanément par les Conseillers municipaux sur une même liste sans débat suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage, c'est-à-dire remplacement ou suppression de nom (s) ni vote préférentiel, c'est-à-dire modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste. Tout Conseiller municipal ou groupe de Conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de suppléants. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur ou égal au nombre de sièges de suppléant à pourvoir. Chaque liste de candidats aux fonctions de suppléant doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe conformément à l'article L289 du Code électoral modifié par la loi du 2 août 2013. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée au bureau électoral et l'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Modalités de décompte des voix et de répartition des sièges :

Le quotient électoral est égal au nombre de suffrages valablement exprimés, divisés par le nombre de mandats de suppléants, c'est-à-dire le nombre de suppléants à élire soit neuf pour Biarritz. » Tout le monde suit ? « Il est alors attribué à chaque liste autant de mandats de suppléant que le nombre de voix qu'elle a recueilli contient un nombre entier de fois le quotient calculé ci-dessus. L'arrondi se fait systématiquement au nombre inférieur. Si après cette opération tous les mandats n'ont pas été attribués, il y a lieu de répartir les mandats restant un à un d'après le système de la plus forte moyenne, et celle-ci est obtenue en divisant le nombre de suffrages recueillis par chaque liste par le nombre de mandats attribués à celle-ci augmenté d'une unité. Les mandats non attribués au quotient sont donnés successivement à la liste ayant obtenu après répétition de l'opération susvisée à chaque attribution le plus fort résultat. Si un seul mandat reste à attribuer et que deux listes ont la même moyenne, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les deux listes ont recueilli le même nombre de suffrages, le mandat est attribué au plus âgé des deux candidats en concurrence.

Mise en place du bureau électoral :

En application de l'article R133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux Conseillers municipaux les plus âgés et les deux Conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Le bureau sera donc présidé par moi-même et constitué par ailleurs de Messieurs RODRIGUES-REIS et BOUDOUSSE en tant que Conseillers municipaux les plus jeunes et de Messieurs COURCELLES et LABORDE en tant que Conseillers municipaux les plus matures. »

Je remplace l'adjectif. J'indique avoir reçu au préalable la candidature d'une liste « Biarritz pour vous » et je dois maintenant vous demander si une autre liste est candidate au titre de ce scrutin ? Y a-t-il une autre liste qui doit être présentée ?

Je note l'arrivée et la présence de Madame Nathalie MOTSCH.

Je vais ouvrir le scrutin. Celui-ci a lieu sans débat au scrutin secret. Vous avez, mes chers collègues, chacun devant vous une enveloppe ainsi qu'un bulletin pour la liste « Biarritz pour vous » et éventuellement un bulletin d'une liste concurrente ce qui n'est pas le cas. Ensuite quand vous aurez mis votre petit bulletin dans l'enveloppe, j'appellerai chacun des membres du Conseil Municipal présent et Monsieur LARREZET se déplacera devant chacun d'entre vous afin que vous puissiez voter dans l'urne qui vous sera présentée. Pour les pouvoirs, il présentera au Conseiller qui a reçu un pouvoir une enveloppe ainsi qu'un exemplaire de chaque bulletin pour qu'il puisse voter. Et, chaque Conseiller municipal à l'appel de son nom fera constater au Président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe. Et, le nombre de Conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom sera enregistré.

Si vos enveloppes sont prêtes, je procède à l'appel afin que Monsieur LARREZET se déplace devant vous pour prendre votre ou vos bulletins si vous êtes porteur d'une procuration. Donc, AROSTEGUY Maider a voté. Adrien BOUDOUSSE, Martine VALS. J'ai la procuration de Monsieur CHAZOUILLERES, donc je vote pour lui. Anne PINATEL. Pour Monsieur Richard TARDITS, c'est Monsieur COURCELLES qui va voter pour lui puisqu'il a sa procuration. Maud CASCINO, Fabrice-Sébastien BACH, Patricia POURVAHAB, Michel LABORDE, Stéphanie GRAVÉ, Mathieu KAYSER, Anne-Cécile DURAND-PURVIS, Xavier DELANNE et Xavier DELANNE vote une deuxième fois pour Géraldine VERGET dont il a la procuration. Valérie SUDAROVICH, c'est Mathieu KAYSER qui va voter pour elle. Éric QUATRE VIEUX. Cela vous permet de faire vos 6 000 pas par jour. Donc, Éric QUATRE VIEUX a voté. Elena BIDEGAIN, c'est Maud CASCINO qui va voter pour elle. Gérard COURCELLES ensuite va voter pour lui-même. Sébastien MENARD, Paul RODRIGUES-REIS, Christelle RODET. Ensuite, le vote de Madame FORSANS sera réalisé par Monsieur LABORDE et Monsieur BACH va voter pour Madame PINAUD BOSQUE. Madame PINATEL vote pour Monsieur BODIN. Madame DUBOIS-VIZIOZ qui va également voter pour Didier BARBERTEGUY. Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO. Et alors Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE avait donné sa procuration à Madame MARTINEAU qui n'est pas là. Monsieur MORIN, Madame MOTSCH, Monsieur CARRERE et Monsieur DESTIZON.

Le scrutin est clos et nous allons maintenant procéder au dépouillement des bulletins de vote. J'appelle maintenant les membres du bureau électoral qui ont été cités, donc les plus matures et les plus jeunes en termes d'état civil, Monsieur BOUDOUSSE et Monsieur RODRIGUES-REIS, Monsieur LABORDE et Monsieur COURCELLES. La parité est respectée. Lorsque le dépouillement sera réalisé, vous verrez qui apparaît à l'écran, éventuellement le nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote, le nombre de votants qui correspond aux enveloppes et aux bulletins déposés, le nombre de suffrages déclarés nulle part le bureau, nul selon l'article L66 du Code électoral, le nombre de suffrages déclarés blancs

par le bureau et le nombre de suffrages exprimés. Il y a 33 enveloppes
35 Conseillers dont 2 sont absents. Monsieur DUSSAUSSOIS-LARRALDE a donné une
procuration à Madame MARTINEAU qui n'est pas là. Elle a dû avoir un empêchement.

Sur 33 bulletins, nous avons 27 bulletins « Biarritz pour vous » et nous avons 6 bulletins
blancs, donc les résultats vont s'afficher sur l'écran.

Dans la liste « Biarritz pour vous » sont amenés à être grands électeurs :

- François HAURET
- Marina IHIDOPÉ
- Philippe DOMEGE
- Catherine VIUDES née QUESSON
- Pierre BOUE-DUBERGE
- Marie-Thérèse CARTON née VANDENBESSELAER
- Albert DOMECCQ
- Anne LE BIHAN
- Dominique BOUTRY.

Applaudissements.

Cela ne s'est pas affiché. La procédure prévoit que je demande à chacun des Conseillers
présents sur quelle liste sera désigné son suppléant en cas d'empêchement. Le suspens va
nous tenir en haleine. Ce sont uniquement les présents, donc cela fait 33 présents. Je vais
reprendre la liste. Moi-même, ce sera pour « Biarritz pour vous ». Ensuite, Adrien
BOUDOUSSE ?

Monsieur BOUDOUSSE

« Biarritz pour vous ».

Madame AROSTEGUY

Martine VALS ?

Madame VALS

« Biarritz pour vous ».

Madame AROSTEGUY

Édouard CHAZOUILLERES. Excusez-moi, ce sont uniquement les présents. Donc, Anne
PINATEL ?

Madame PINATEL

« Biarritz pour vous. »

Madame AROSTEGUY

Maud CASCINO ?

Madame CASCINO

« Biarritz pour vous ».

Madame AROSTEGUY

Fabrice-Sébastien BACH ?

Monsieur BACH

« Biarritz pour vous ».

Madame AROSTEGUY

Patricia POURVAHAB ?

Madame POURVAHAB

« Biarritz pour vous »

Madame AROSTEGUY

Michel LABORDE ?

Monsieur LABORDE

« Biarritz pour vous ».

Madame AROSTEGUY

Stéphanie GRAVÉ.

Madame GRAVÉ

« Biarritz pour vous ».

Madame AROSTEGUY

Mathieu KAYSER ?

Monsieur KAYSER

« Biarritz pour vous ».

Madame AROSTEGUY

Anne-Cécile DURAND-PURVIS ?

Madame DURAND-PURVIS

« Biarritz pour vous ».

Madame AROSTEGUY

Xavier DELANNE ?

Monsieur DELANNE

« Biarritz pour vous ».

Madame AROSTEGUY

Éric QUATRE VIEUX ?

Monsieur QUATRE VIEUX

« Biarritz pour vous ».

Madame AROSTEGUY

Gérard COURCELLES ?

Monsieur COURCELLES

« Biarritz pour vous ».

Madame AROSTEGUY

Sébastien MENARD ?

Monsieur MENARD

« Biarritz pour vous ».

Madame AROSTEGUY

Paul RODRIGUES-REIS ?

Monsieur RODRIGUES-REIS

« Biarritz pour vous ».

Madame AROSTEGUY

Christelle RODET ?

Madame RODET

« Biarritz pour vous ».

Madame AROSTEGUY

Muriel DUBOIS-VIZIOZ ?

Madame DUBOIS-VIZIOZ

« Biarritz pour vous ».

Madame AROSTEGUY

Guillaume BARUCQ ?

Monsieur BARUCQ

inaudible

Madame AROSTEGUY

C'est la procédure.

Monsieur BARUCQ

inaudible

Madame AROSTEGUY

Donc « Biarritz pour vous ». Lysiann BRAO ?

Madame BRAO

J'hésite un peu *Inaudible* « Biarritz pour vous ».

Madame AROSTEGUY

Très bien. Brice MORIN ?

Monsieur MORIN

inaudible

Madame AROSTEGUY

Nathalie MOTSCH ?

Madame MOTSCH

J'ai une question. Comme je suis comme vous avec mon mandat de Conseillère Régionale pour voter pour les sénatoriales, c'est Monsieur HÉNAULT, c'est ça ? Il m'a appelé pour me demander de désigner un suppléant pour voter.

Madame AROSTEGUY

Un remplaçant.

Madame MOTSCH

Donc, je n'ai pas de raison de voter pour cette liste.

Madame AROSTEGUY

Pour autant, vous devez voter personnellement aujourd'hui.

Madame MOTSCH

Donc si je peux voter, je m'abstiens.

Madame AROSTEGUY

Oui.

Monsieur HENault

Si votre remplaçant est malade le dimanche des sénatoriales, vous choisissez un suppléant.

Monsieur DESTIZON

Je me permets. Le vote est obligatoire pour les élections sénatoriales, mais il n'y a pas d'obligation de désigner un suppléant. Quand on a deux fois le droit de voter, on ne vote qu'une seule fois. Elle peut s'abstenir.

Madame MOTSCH

Donc, votre Directeur de cabinet a toutes les coordonnées de mon remplaçant.

Madame AROSTEGUY

C'est autre chose. Aujourd'hui, vous pouvez dire que vous désignez « Biarritz pour vous » ou que vous vous abstenez.

Madame MOTSCH

Je m'abstiens.

Madame AROSTEGUY

Très bien.

Monsieur MORIN

Alors, on va s'abstenir également parce que vous nous aviez dit qu'on était obligé. On va tous s'abstenir.

Madame AROSTEGUY

Le cas est différent. Elle est sur demande. Monsieur CARRERE ?

Monsieur CARRERE

J'ai prévu d'être présent aux élections, mais si dans un cas extrême je ne pouvais pas m'y rendre évidemment c'est la seule liste possible.

Madame AROSTEGUY

Ce qui est le cas. C'est un cas exceptionnel si vous ne pouviez pas être présents. Et, Monsieur DESTIZON ?

Monsieur DESTIZON

Je serai présent dans tous les cas de figure. Je n'en ai jamais raté aucune, donc la question ne se pose même pas, Madame le Maire.

Madame AROSTEGUY

Très bien. On me dit que vous devez soit vous abstenir soit voter pour « Biarritz pour vous ».

Monsieur DESTIZON

Je ne voterai pas pour cette liste.

Madame AROSTEGUY

Donc, vous vous abstenez.

Monsieur DESTIZON

Donc interprétez mon vote comme vous voulez, je serai présent. Si je suis mort, ce sera mon suivant qui montera sur la liste, donc c'est la personne qui suivra qui votera.

Madame AROSTEGUY

Très bien.

Monsieur DESTIZON

Je ne serai pas présent.

Madame BRAO

Si on peut la jouer ainsi nous aussi, on s'abstient. On sera présent. Quelle est la loi exactement ?

Madame AROSTEGUY

On dit qu'on n'a pas le droit de s'abstenir sur cette question-là. Après, certains peuvent prendre des libertés.

Madame AROSTEGUY

Vous pouvez ne désigner personne, donc si vous êtes malade ou s'il y a un cas de force majeure si vous ne désignez pas la seule liste qu'il y a, cela veut dire qu'il n'y aura pas de vote. Vous ne

pourrez désigner personne. Vous ne pourrez pas voter. C'est ce qu'il faut dire.
Donc votre vote sera ?

Monsieur MORIN

Donc, pas de suppléant pour nous.

Madame AROSTEGUY

Donc, pas de suppléant, donc pas de vote. Très bien. Est-ce clair ?

Très bien. On considère que le scrutin est clos.

ADOpte AVEC 27 VOIX la liste « BIARRITZ POUR VOUS »

6 BLANCS

La séance est levée à 17h29